

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2025**

Jeudi 2 octobre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures trente en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence du maire, M. Frédéric MUTZ, suite à la convocation du 15 septembre 2025, adressée par lui-même.

Présents : MM. Frédéric MUTZ (président de séance), Sébastien HIVER, Christophe LEGROS, Jean-Michel MICAULT, Mickaël CEMBRANOS, Luc LABREVOIS et M^{me} BONNAUD Stéphanie.

Excusés : Maud SCHOLLER procuration à Sébastien HIVER

Claudine MARCHAND procuration à Mickaël CEMBRANOS

Absent : NICOLIN Gilles

Quorum atteint : oui ✓ non □

Secrétaire de séance : HIVER Sébastien

Approbation par les membres présents du compte-rendu de la séance du 23/06/2025.

ORDRE DU JOUR

- 1) Baux sur parcelles agricoles ➤ *délib. 16/2025*
- 2) Adhésion DICT au SDED 52 ➤ *délib. 17/2025*
- 3) Plan communal de sauvegarde ➤ *délib. 18/2025*
- 4) Point sur audit énergétique bâtiment Mairie-Ecole
- 5) Point sur travaux place du village
- 6) ONF ➤ *délib. 19/2025*
- 7) Ouverture des crédits par anticipation ➤ *délib. 20/2025*
- 8) DM 01/2025 ➤ *délib. 21/2025*
- 9) Affaires diverses

1) Baux sur parcelles agricoles

Concerné par le sujet, M. Micault ne participe pas au débat ni au délibéré et sort de la salle.

M. Jean-Michel Micault fera valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2026.

Il demande la transmission des parcelles agricoles louées à la commune (ZL 16 et ZK 123) à son fils, Simon Micault, associé au GAEC des Côtes d'Alun.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte de reconduire à l'identique les baux au nom de MICAULT Simon.

➤ *délib. 16/2025*

2) Adhésion au SDED 52 (DICT)

Le conseil décide de transférer au SDED 52 la compétence TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) à compter du 1^{er} novembre 2025 et demande à disposer du service SIG (Système d'Information Géographique) dans le domaine de l'ASSAINISSEMENT.

Ainsi, le SDED 52 se substituera à la commune pour répondre à ses DICT (Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux) concernant le réseau « Assainissement ».

La dépense en section de fonctionnement s'élèvera à 170 € par an.

➤ *délib. 17/2025*

3) Plan communal de sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde, dit PCS, a été instauré par la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile. Ce document opérationnel de compétence communale contribue à l'information préventive et à la protection des populations. Il détermine et fixe, en fonction des risques majeurs connus dans la commune, l'organisation locale pour faire face à une crise et la gérer.

En fonction des changements qui surviendront, le PCS devra être réactualisé.

M. le Maire a établi un PCS et le soumet aujourd'hui aux élus pour validation.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte le document tel que présenté.
L'intégralité du document est consultable en mairie (hors annuaire et informations personnelles).
M. le Maire doit ensuite prendre un arrêté pour acter sa mise en application.
Le PCS doit être transmis (ainsi que les mises à jour à venir) à la Préfecture de Haute-Marne, au SDIS et à la brigade de gendarmerie de Châteauvillain.

➤ *délib. 18/2025*

4) Point sur audit énergétique bâtiment Mairie-Ecole

Malgré plusieurs relances téléphoniques et écrites, le cabinet d'études n'a toujours pas rendu son audit.
Le dépôt de demande de subvention pour réaliser des travaux s'en trouve fortement compromis.

5) Point sur les travaux place du village

L'entreprise en charge des travaux procédera à un sondage le 11 octobre prochain ce qui permettra notamment de vérifier si la pose d'une citerne est possible. Afin d'obtenir la subvention relative à ces travaux, facturation et réalisation doivent obligatoirement intervenir avant le 30 novembre 2025.

6) ONF

Les parcelles 17, 20 et 25 seront proposées en affouages. Elles concernent l'abattage des perches marquées par l'ONF et le volume est estimé à 80 m³. Les filets ont déjà été réalisés.

Les parcelles 24, 27 et 30 sont proposées en régie sur 2026.

Les parcelles 5, 7, 8 et 9 sont, quant à elles, proposées en régie sur 2026 avec réservation des houppiers sur 2027.

Les parcelles 34, 35 et 36 constituées de résineux sont proposées en vente sur pied en 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil refuse la proposition de l'ONF sur les parcelles 5, 7, 8 et 9.

Les coupes proposées sur les parcelles 24, 27 et 30 constituant un faible volume seront rattachées à une autre vente.

M. le Maire demande que les élus disponibles se retrouvent un samedi matin pour repérer les jeunes chênes plantés en février dernier au Bois de Question.

➤ *délib. 19/2025*

7) Ouverture crédits

Avant le vote du budget 2026, le conseil peut et accepte de reporter 25 % des crédits alloués en investissement en 2025 sur les postes de dépense suivants :

Cpte 203 Frais d'étude 2 865 €

Cpte 2111 Acquisition terrains nus 3 750 €

Cpte 2112 Travaux sur voirie..... 10 000 €

Cette disposition permet de régler les éventuelles factures en investissement sur ces postes avant le vote du budget 2026. Elle implique que les sommes allouées au budget primitif 2026 ne soient pas inférieures à ces montants.

➤ *délib. 20/2025*

8) Décision modificative n° 1

Suite à l'affectation du résultat 2024 au BP 2025, il convient de modifier le budget comme suit :

En recettes de fonctionnement :

R002 Résultat reporté..... - 35,99 €

R7032 Droits d'occupation + 35,99 €

➤ *délib. 21/2025*

9) Affaires diverses

- M. Micault souligne la hausse continue des impôts fonciers. M. le Maire rappelle que ce sont les bases (fixées par l'Etat) qui augmentent ; les taux décidés en conseil restent inchangés.

- Vœux : 9 janvier 2026 - 19 h à la salle des fêtes.
- Avaloir rue des Gardiens à déboucher
- Elagage à prévoir sur la commune, conjointement avec l'association foncière d'Euffigneix, avant le 1^{er} avril 2026.
- Prochaine réunion de conseil : mercredi 5 novembre 2025 - 19 h.

Début de séance : 19 h 30

Fin de séance : 21 h

Le Secrétaire de séance
Sébastien HIVER



Le Président
Frédéric MUTZ

